



COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Municipal
de SENANTES (Oise)
du 14 novembre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 14 novembre 2025, à 20 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Christian **Gavelle**.

Étaient présents :

M. Christian **Gavelle**, M. Christophe **Dewachter**, Mme Valérie **Devillers**, M. Jacques **Laporte**, M. Pascal **Drocourt**, M. Mikaël **Bénard**, M. Gaëtan **Deffontaines**, M.Willy **Frérot** , M. Christophe **Bénard**, Mme Corinne **Oyer**, Mme Céline **Lemaire**, Mme Florence **Dekkers**.

Étaient absents excusés:

M. Sébastien **Rose**

M. Arnaud **Gueudet**

Était absente :

Mme Cindy **Malthère**

Président de séance : M. Christian **Gavelle**

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne, Mme Céline **Lemaire** secrétaire de séance.

Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal en date du 28 août 2025.

Après avoir pris connaissance du Procès verbal en date du 28 août 2025, aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le dit procès-verbal.

1. **Délibération sur le rapport d'activités 2024 du SE 60**

Monsieur le Maire informe que le Syndicat Electrique de l'Oise (S.E 60) a publié son rapport d'activités 2024, retracant les principales actions menées au service des collectivités et de la transition énergétique sur notre territoire. Celui-ci est consultable à l'adresse suivante ;

<https://www.se60.fr/actualites/rapport-dactivites-2024>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte du rapport d'activités 2024 du SE 60.

2. **Délibération pour l'établissement d'un contrat pour un agent communal**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un employé communal arrive en fin de contrat et propose de renouveler son contrat de travail pour une durée de 3 ans à partir du 1er décembre 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la proposition de M. le Maire pour ce renouvellement de contrat de travail.

3. Délibération pour le choix des agents recenseurs

M. le Maire informe le Conseil Municipal du recensement de la population de notre commune qui aura lieu en début d'année 2026. M. Le Maire propose de faire appel à **Mesdames Josiane Portemer et Martine Heurtevent** qui ont l'expérience requise ayant toutes les deux déjà participé à plusieurs recensements. Elles seront accompagnées en mairie par Mme Pascale Broussin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix de M. le Maire.

4. Délibération pour la mise en place d'une convention pour la maintenance des défibrillateurs de la commune

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la CCPV propose aux communes membres une convention pour assurer la maintenance des défibrillateurs. Il faut savoir que la CCPV propose déjà des groupements de commandes pour les fournitures de bureau par exemple ou encore pour la maintenance et les vérifications réglementaires des équipements sportifs et des aires de jeux. Ces groupements de commandes permettent de bénéficier des meilleurs tarifs .

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise M. le Maire à signer la convention avec la CCPV pour le groupement de commande qui concerne la maintenance des défibrillateurs de notre commune.

5. Délibération pour le remplacement du portail de l'école

M. le Maire indique que la commission des travaux et la commission d'appel d'offre qui se sont réunies le 5 novembre 2025 ont validé le devis de l'entreprise AK2S de Beauvais d'un montant 5 220 € H.T pour la confection et l'installation d'un portail en remplacement de celui de la grande école.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de suivre le choix des commissions et accepte le devis de l'entreprise AK2S pour la réalisation de ce portail.

6. Délibération pour la création d'un emploi contractuel en remplacement d'un agent

Monsieur le Maire souligne l'absence d'une secrétaire de mairie depuis janvier 2025. Cette dernière va prolonger son arrêt maladie. Cette situation provisoire ne pouvant pas perdurer, il est indispensable de recruter une personne pour le travail de secrétariat. M. le Maire remercie Mme Pascale Broussin qui a assuré en dépannage le remplacement de notre agent.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à recruter une secrétaire en C.D.D en attendant le retour de l'agent titulaire.

7. Délibération pour le tarif de la cantine à partir du 1^{er} janvier 2026

Monsieur le Maire propose une augmentation du prix du repas pour la cantine scolaire. Il conseille de passer le prix du ticket repas de 3.50 € à 3.80 €. Il rappelle que la dernière augmentation était au 1er janvier 2020 lorsque le prix du repas était passé de 3.20 € à 3.50 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette augmentation et décide de fixer le prix du repas à **3.80 € à partir du 1er janvier 2026.**

8. Délibération pour le renouvellement de la convention avec la S.P.A (Société Protectrice des Animaux)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de fourrière animale qui liait la commune avec la SPA (refuge d'Essuilet) arrive à son terme le 31 décembre prochain. La nouvelle convention sera triennale (de 2026 à 2028). M. le Maire propose le choix de la formule la moins chère au prix de 595 €(correspondant à 1 € par habitant).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention triennale avec le refuge d'Essuilet.

9. Délibération pour les travaux de voirie à Groscourt et Bois Aubert

M. le Maire informe que la commission des travaux et la commission d'appel d'offres , en date du 5 novembre 2025 ont étudié les devis des entreprises pour les travaux d'aires de croisement à Bois Aubert en direction des Monts de Vaux et les travaux de voirie à Groscourt. Parmi les devis des entreprises Médinger, Ramery, Eurovia et Andrieux, les commissions ont retenu l'entreprise **Andrieux** pour les aires de croisement à Bois Aubert et l'entreprise **Médinger** pour les travaux de voirie à Groscourt.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suivre les choix des commissions.

10. Consultation du devis de l'entreprise Bodet pour la mise en conformité des cloches de l'église

M. le Maire informe qu'une **mise en conformité** des cables électriques de l'installation campanaire est proposée par la société BODET qui gère la maintenance. Le devis s'élève à 2 003 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise BODET pour la mise en conformité du cablage électrique de l'installation des cloches de l'église.

11. Consultation du devis de l'entreprise Godin pour le remplacement de la porte d'un bâtiment communal

M. le Maire indique qu'il a demandé à l'entreprise de menuiserie GODIN de Saint Germer de Fly un devis pour le remplacement d'une porte et d'un volet pour le bâtiment communal qui se situe dans la grande rue.

Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de recontacter l'entrepreneur afin d'ajouter au devis le remplacement de la deuxième porte afin d'assurer une certaine harmonie à l'ensemble.

12. Consultation du devis de la société Leconte pour l'achat d'une tondeuse et d'une débroussailleuse

Monsieur le Maire rappelle qu'au budget 2025 il avait été prévu des dépenses pour le remplacement de matériels pour les agents techniques. Des devis pour une tondeuse autoportée Pro ainsi que pour une débroussailleuse Pro ont été demandés à l'entreprise LECONTE à Espaubourg qui assure l'entretien des machines. L'entreprise LECONTE propose un déstockage pour ces machines avec des tarifs intéressants.

Les devis s'élèvent respectivement à 1357.50 € H.T. et 908.33 € H.T pour la tondeuse et la débroussailleuse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide les devis de l'entreprise LECONTE pour l'achat de la tondeuse et de la débroussailleuse

M. le Maire signale qu'il faudra envisager également l'achat d'un coupe bordure et d'un compresseur d'air pour l'atelier.

13. Information sur les produits utilisables pour le traitement des mauvaises herbes ainsi que les peintures de marquage au sol

Monsieur le Maire souligne que les passages piétons et les aires de stationnement des cars scolaires ont été repeints. Il fait remarquer le prix élevé pour ces peintures spécifiques. Il en est de même pour les produits herbicides autorisés.

14. Information sur une demande de dérogation pour la poursuite des travaux de la chapelle de Corbeauval afin de finaliser sa réfection : remplacement des ouvrants et couverture

Monsieur le Maire informe qu'il a obtenu une dérogation pour la poursuite des travaux de la chapelle de Corbeauval afin de finaliser sa réfection . Une prochaine délibération permettra de valider le choix des entreprises pour la réfection des ouvrants ainsi que pour la toiture.

Informations et questions diverses :

- ◆ Il est rappelé que l'arbre de Noël communal se déroulera le vendredi 12 décembre 2025 à 20 h 00.
- ◆ Le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026.
- ◆ La CCPV procède à un changement de collecte des déchets à partir de janvier 2026. Une notice explicative et un calendrier de collectes seront distribués à la population avec le compte rendu de Conseil Municipal.

La séance est levée à 23 h 00.

Informations

• Arbre de Noël communal

Le spectacle de Noël se déroulera le : **vendredi 12 décembre à 20 hoo**

(voir informations sur la page 3)

• Réveillon du 31 décembre (organisé par l'Association des cheveux d'argent)

Il reste encore quelques places...

N'hésitez pas à vous inscrire pour bien terminer 2025 et bien commencer 2026...

TOUS ENSEMBLE POUR LE 31 DECEMBRE 2025

20 H à la salle des fêtes de Senantes avec l'orchestre : « De Smet Pascal et le traiteur Folastre Christophe
Réservation jusqu'au 15 décembre 2025
Paiement obligatoire à la réservation.

Menu de réveillon 95€
Verrines chaudes et froides
Entrées :
Filet de caille et ses œufs, tranche de foie gras, salade de jeunes pousses.
Terrine de seiche et écrevisses, riz sauvage et velouté à la bisque d'écrevisse.
Plats :
Filet de bœuf à la duxelles de cépes.
Salade de jeunes pousses et assortiment de trois fromages.
Desserts :
Assiette gourmande.

Le menu comprend
- 1 coupe Champenoise
- un verre de vin à chaque plat
- une coupe de champagne

Menu enfant 20€ :
assiette apéritif, galantine de volaille, papillote de poulet pâtes carbonara et assiette gourmande

Pour tous renseignements :

Association des cheveux d'Argent SENANTES

Téléphone : 07 70 34 00 20
06 83 82 92 05

Nombre de repas à 95€ : 95x
Nombre de repas à 20€ : 20x =
Total =

Fin des réservations le 15 décembre 2025
Renseignements au 07.70.34.00.20 / 06.83.82.92.05



• Galette pour les Aînés

La galette pour les Aînés offerte par le Comité des Fêtes aux Aînés qui résident dans la commune sera distribuée fin janvier.

Toute l'équipe du Comité des fêtes de Senantes
vous souhaite un joyeux Noël et une bonne fin d'année.

- **Choucroute**

La traditionnelle **choucroute** du Comité des fêtes

aura lieu le :

Samedi 28 février 2026

Pour toute information ou réservation, merci de contacter
le Président du Comité des fêtes M. Christophe Dewachter au 06 34 90 38 55.

- **Fermeture de la Mairie pendant les fêtes de fin d'année**

Fermeture à partir du vendredi 19 décembre 2025 au soir
jusqu'au lundi 5 janvier 2026 au matin.

Maire	M. Gavelle	Senantes	06.35.25.50.70	03.44.82.62.08
Adjoint	M. Dewachter	Senantes	06.34.90.38.55	
Adjointe	Mme Devillers	Corbeauval	06.32.51.48.19	
Adjoint	M. Laporte	Goulancourt	06.22.49.91.74	03.44.82.75.28
Adjoint	M. Drocourt	Bois Aubert	06.86.05.60.24	



*L'ensemble du Conseil Municipal vous souhaite
de bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année.*



Vendredi
12 décembre

Arbre de Noël communal

SPECTACLE



Avec la visite du **Père Noël ...**

Toute la population est cordialement invitée.